

Réservation - - - - -

A faxer au : **03. 81. 56. 07. 83.**
 ou à mailer à : contact@altais-aventure.com
 ou à envoyer à : **ALTAIS – 2 chemin des Bichets - 25 360 PASSAVANT**

NOM
Prénom
 Adresse :
 Ville Code Postal
 Téléphone Mobile.....
 Email Fax :

Date de la prestation : / / 2009

Tyrolienne :

Départ ☀ 10h* ☀ 14h ☀ 15h ☀ 16h ☀ 17h
 * Groupe uniquement

Parcours équilibre

Départ : ☀ 10h* ☀ 14h ☀ 15h ☀ 16h ☀ 17h
 * Groupe uniquement

VIA ou passoport

Départ ☀ 10h* ☀ 14h ☀ 15h ☀ 16h

Bulletin de Réservation

		Nbre de personnes	Tarif * (-15 participants)	Tarif * (+ 15 personnes)	Total
Tyrolienne	1 passage		12 €	10 €	
	2 passages (après midi)		18 €	15 €	
	2 passages (matin)		-	13 €	
Via Ferrata sans encadrement	Contribution entretien		1,50 €	1 €	
	Location équipement (1/2 journée)		13,50 € **	12 € **	
	Location équipement (journée)		20 € **	18.50 € **	
	Passeport Frissons		22 € **	20 € **	
Via Ferrata avec encadrement	Passeport Découverte		35 € **	30 € **	
	Passeport Via (1/2 journée)		45 € **	40 € **	
Parcours Equilibre	Une heure sans encadrement		12 €	Nous consulter	
	Encadrement spécifique		Nous consulter	Nous consulter	
Total net à régler					€

* tarif TTC unitaire par personne ** contribution entretien incluse

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des conditions de participation mentionnées sur le site www.altais-consolation.com.
 Je joins obligatoirement le règlement de la réservation.**

Date/...../2009 signature :

TYROLIENNE - VIA FERRATA – PARCOURS EQUILIBRE DE CONSOLATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les activités du site la Tyrolienne Géante de Consolation imposent aux participants de se conformer strictement aux règles d'utilisation affichées à l'entrée du site et de satisfaire aux conditions ci-après :

- Fournir une pièce d'identité lors de la perception de l'équipement.
- Posséder une assurance individuelle accident et RC.
- Présenter une autorisation parentale ou collective pour les mineurs.
- Accompagner et surveiller tout mineur par un parent ou un responsable.
- Accepter sans restriction les conditions sécuritaires d'évolution sur le parcours, notamment le port permanent du casque, l'assurage permanent à la ligne de vie et une conduite responsable sur les sentiers.

La société ALTAÏS ne saurait être tenue responsable des incidents survenus lors de la pratique de l'activité dès lors que les conditions de participation n'auront pas été respectées.

La société ALTAÏS se réserve le droit d'exclure immédiatement du parcours sans contrepartie d'aucune sorte toute personne dont le comportement se révèle dangereux pour elle-même ou pour autrui.

Les effets personnels (sac laissé à l'accueil, dégradation de vêtement par l'huile des poulies ou accrocs) restent sous la responsabilité des participants et n'engagent en aucune manière la société ALTAÏS.

Règles d'utilisation du parcours

Une bonne condition physique est nécessaire

A / Utilisation des sentiers

Vous vous déplacez sur un itinéraire de montagne, vous devez donc être correctement équipés. Vous devez respecter le balisage et la nature. En cas d'accident prévenir le personnel ALTAÏS .

B / Utilisation de la tyrolienne

Le sentier de départ et l'arrivée sont équipés d'une ligne de vie, vous devrez vous conformer aux règles d'utilisation données par le personnel d' ALTAÏS. Aucun objet ne devra être susceptible de tomber de vos poches ou sac à dos durant le parcours sur le câble. (Portable, Clef, Appareil photos etc....)

C / Conditions météo d'exploitation

Les parcours seront fermés ou évacués en cas d'alerte météo (orage, vent, etc....). Un vent supérieur à 60 Km/h entraîne la fermeture ou l'évacuation des parcours.

D / Nombre de personnes autorisées

Deux personnes sur la tyrolienne sur une seule poulie. Deux personnes sur les plateformes

E / Morphologie des pratiquants

Taille : à partir de 1.4 m - Poids mini. : 50 kg - Poids total Maxi : 150 kg

F / Restriction d'accès

Mini 9 ans accompagné

Tout handicap physique et / ou neurologique graves ne permet pas de pratiquer l'activité.

Toutefois un accompagnement individuel par une personne qualifiée peut être envisagé.

G / Tenue vestimentaire

La tenue des pratiquants doit permettre l'aisance des mouvements et ne pas entraver le bon fonctionnement des EPI (Attention aux vestes, écharpes, cheveux longs, etc....)

Le personnel de la société ALTAÏS porte un casque Orange

H / Equipements de Protection Individuel (EPI)

Baudrier PANDION - Longes AVENTEX - Mousquetons STEEL'O - Casques ELIOS - Poulie TRACS

I / Assurance

Une garantie responsabilité civile est souscrite auprès de la société SASCO (affichage complémentaire).

Vous et votre famille pratiquez ce parcours sous votre contrat individuel accident.